

Les Normands émettent davantage de gaz à effet de serre pour aller travailler

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen • 17 décembre 2024



Les navetteurs normands sont parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre

En France, les transports sont le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES). Ils génèrent à eux seuls 30 % des émissions. Plus de la moitié proviennent des véhicules des particuliers, notamment lors de leurs déplacements pour se rendre au travail.

Un actif normand qui se déplace pour aller travailler émet, en moyenne, 0,77 tonne équivalent CO₂ (tCO₂ eq) par an, tous modes de transports confondus, soit 9 % de plus que la moyenne de France métropolitaine hors Île-de-France.

La Normandie se situe au 3^e rang des régions métropolitaines les plus émettrices par navetteur, derrière le Grand Est et à peine derrière la région Centre-Val de Loire.

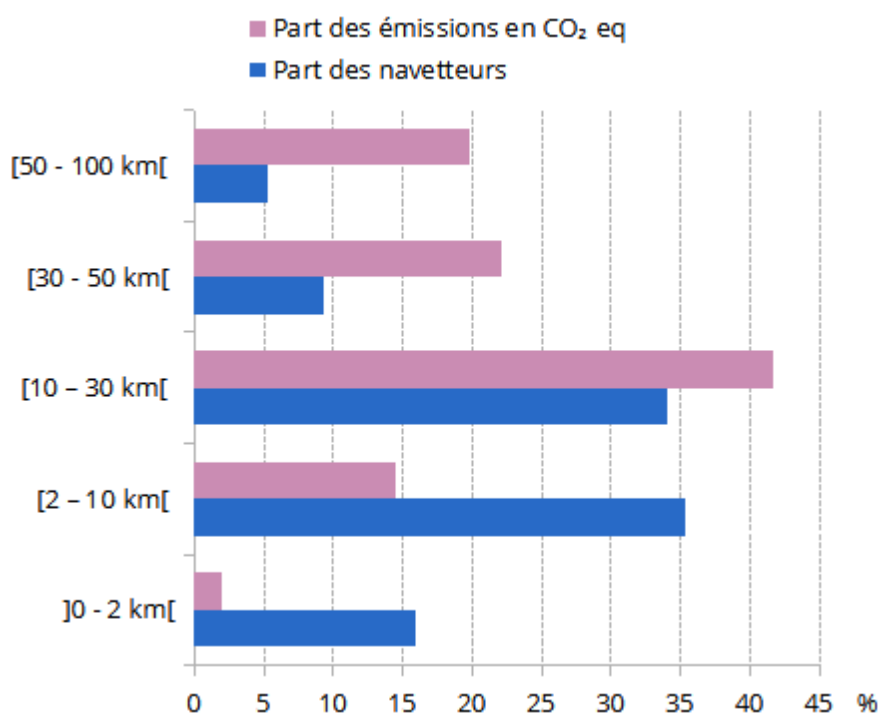


Plus de 40 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des déplacements domicile-travail supérieurs à 30 km

La Normandie fait partie des régions où la distance moyenne domicile-travail est la plus longue (15,4 km), derrière trois autres régions limitrophes de l'Île-de-France, les Hauts-de-France (16,4 km), Grand Est (16,0 km) et Centre-Val de Loire (15,8 km).

15 % des navetteurs normands travaillent à plus de 30 km de chez eux (14 % pour l'ensemble de la France métropolitaine, hors Île-de-France). Les déplacements de ces navetteurs représentent, à eux seuls, 42 % des émissions de gaz à effet de serre régionales. En comparaison, la moitié des navetteurs parcourent moins de 10 km pour aller travailler et ne génèrent que 16 % des émissions régionales.

Part des navetteurs et des émissions de GES selon la tranche de distance parcourue (en %)



Lecture : En 2021, 35,4 % des navetteurs parcourent entre 2 et 10 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Les navetteurs parcourant entre 10 et 30 km représentent 41,7 % des émissions totales de CO₂ eq.

Champ : France hors Mayotte ; actifs en emploi qui se déplacent pour aller travailler selon le lieu de résidence en 2021. Trajets de moins de 10 km pour les piétons, moins de 30 km pour les vélos et moins de 100 km pour les autres modes de transport.

Sources : Sdes-Insee, Enquête Mobilité des personnes 2018-2019 (EMP) ; Insee, Recensement de la population 2021, exploitation complémentaire ; Enquête emploi en continu 2021 ; Distancier Metric-OSRM, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM



Un usage plus prononcé de la voiture en Normandie quelle que soit la distance parcourue

La voiture est le mode de transport privilégié par les navetteurs normands entre le domicile et le travail, et plus souvent qu'en moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain hors Île-de-France (84,2 % contre 81,2 %), quelle que soit la distance. L'usage de la voiture est même majoritaire sur les trajets les plus courts : près de 60 % des navetteurs normands, soit plus de 110 000 personnes, utilisent ainsi leur automobile pour se rendre au travail sur des trajets de moins de 2 km.



Si un tiers des automobilistes utilisaient un mode de transport faible ou neutre en émissions de gaz à effet de serre, celles-ci baisseraient de 30 %

À l'échelle de la Normandie, réduire de 30 % les émissions actuelles reviendrait à ce qu'un tiers des usagers de la voiture, soit 343 000 personnes, se reportent vers les transports en commun ou les modes de transport doux. Cela représente, à titre d'illustration, l'ensemble des usagers de la voiture parcourant moins de 2 km, et les deux tiers de ceux parcourant entre 2 et 10 km.

Retrouvez notre publication en cliquant sur ce lien : <https://insee.fr/fr/statistiques/8310589> (disponible à partir de 12h)

Contact presse **Jérémy SIMON**

06 60 55 37 70 • communication-normandie@insee.fr

Suivez-nous sur X/Twitter **@InseeNormandie**